



# Comment préparer son premier entretien avec un avocat lors d'une procédure de divorce

Conseils pratiques publié le 05/07/2023, vu 483 fois, Auteur : [Cabinet GC](#)

**Vous avez décidé de divorcer à l'amiable avec votre conjoint et vous avez pris rendez-vous avec un avocat pour votre premier entretien. Comment vous y préparer au mieux ? Voici quelques conseils.**

## La procédure du divorce amiable

Le divorce amiable est un divorce par consentement mutuel, où les époux sont d'accord sur les conséquences de la rupture : partage des biens, pension alimentaire, garde des enfants, etc. Ce type de divorce est plus rapide et moins coûteux qu'un divorce contentieux, où les deux époux s'opposent devant le juge.

Ensuite, il faut choisir un avocat compétent et de confiance. Il est nécessaire, désormais, d'avoir un avocat distinct, par époux. L'avocat doit être **spécialisé en droit de la famille** et avoir de l'expérience dans les divorces à l'amiable. Vous pouvez vous renseigner sur sa réputation, **ses honoraires**, sa disponibilité, etc.

## Les documents nécessaires

Il faut également préparer les **documents nécessaires** pour votre entretien. Il s'agit notamment de :

- votre acte de mariage et votre livret de famille ;
- vos pièces d'identité et celles de vos enfants ;
- vos contrats de travail et vos fiches de paie ;
- vos relevés bancaires et vos déclarations fiscales ;
- vos actes de propriété ou vos baux ;
- vos factures et vos charges courantes ;
- tout autre document pertinent pour votre situation (contrat de mariage, jugement de séparation de corps, etc.).

# Préparer l'entretien

Avant de rencontrer votre avocat, il faut réfléchir aux points essentiels à aborder avec lui. Il s'agit notamment de :

- **vos motifs et vos attentes** par rapport au divorce : pourquoi voulez-vous divorcer ? Quel type de divorce souhaitez-vous ? Quels sont vos objectifs et vos priorités ?
- **vos besoins et ceux de vos enfants** : comment envisagez-vous votre avenir après le divorce ? Quelles sont vos ressources et vos charges ? Quelles sont les besoins spécifiques de vos enfants (scolarité, santé, loisirs, etc.) ?
- vos propositions et **vos concessions sur le partage des biens**, la pension alimentaire, la garde des enfants, etc. : quels sont les biens communs à partager ? Quelle est la valeur de chacun ? Comment répartir les dettes ? Quel montant de pension alimentaire demander ou verser ? Quel mode de garde des enfants privilégier ? Quelles sont les modalités de droit de visite et d'hébergement ?
- **vos questions et vos doutes** sur la procédure, les délais, les coûts, etc. : quelle est la durée moyenne d'un divorce ? Quels sont les frais à prévoir ? Quels sont les risques et les avantages de chaque option ? Quels sont les documents à fournir ?

Ces points ne sont pas exhaustifs et vous pouvez en ajouter d'autres selon votre situation. L'idée est de dresser un bilan complet de votre mariage et de vos attentes pour le divorce. Cela vous aidera à clarifier votre position et à **faciliter le dialogue avec votre avocat**.